

**GRANDANGOULÊME**  
**FACILITE**  
**VOS DÉPLACEMENTS**

EXPÉRIMENTATION

**DE NOUVEAUX SERVICES**  
**MOBILITÉS ARRIVENT**  
**DANS VOS COMMUNES**  
**DÈS LE 29 SEPTEMBRE**



**LIGNE DE COVOITURAGE**

Angoulême ↔ Dignac



Retrouvez toutes les informations  
sur **grandangouleme.fr**



**À partir du 29 septembre 2025**, de nouveaux services de mobilité seront mis en place dans les communes de l'agglomération. Ils sont déployés dans un **cadre expérimental** et seront **régulièrement évalués** afin de correspondre aux attentes des usagers.

La ligne de covoiturage fonctionne comme des lignes de bus, avec **une origine, une destination et des points d'arrêts identifiés**.



Pour covoiturer, le passager se rend à l'arrêt le plus proche de chez lui, s'y signale en indiquant sa destination grâce à un panneau à boutons poussoirs.



Cela déclenche l'affichage de sa destination sur un panneau lumineux situé au niveau de l'arrêt : les conducteurs passant par-là sont ainsi alertés, et le premier intéressé à partager son trajet peut ainsi prendre en charge le passager.



Pas de partage de frais, le trajet est solidaire

